

Bâtiments agricoles pouvant changer de destination.....	3
1. Ferme de Lobit.....	4
2. Ferme de Laucatou.....	5
3. Ferme du Cassagnou	6
4. Ferme de Pépille.....	7
Eléments de patrimoine bâti à préserver.....	8
1. Borde de Goudet	9
2. Borde aux Bensals	10
3. Château du village	11
4. Château Bigot	12
5. Château de la Bordette	13
6. Croix de Goudet.....	14
7. Fontaine du Buguet	15
8. Fontaine de Peyrega.....	16
9. La Halle	17
10. Le Hangar de Négra	18
11. Maison en brique	19
12. Le Moulin.....	20
13. Porte en brique du village	21
14. Statue de Las Coundoumines	22
Eléments de patrimoine végétal à protéger.....	23
1. Ensemble boisé de l'enclos	24
2. arbre du jardin de la Vierge.....	25
3. Arbre de la Mairie.....	26
4. Pin parasol de Lobit	27

Bâtiments agricoles pouvant changer de destination

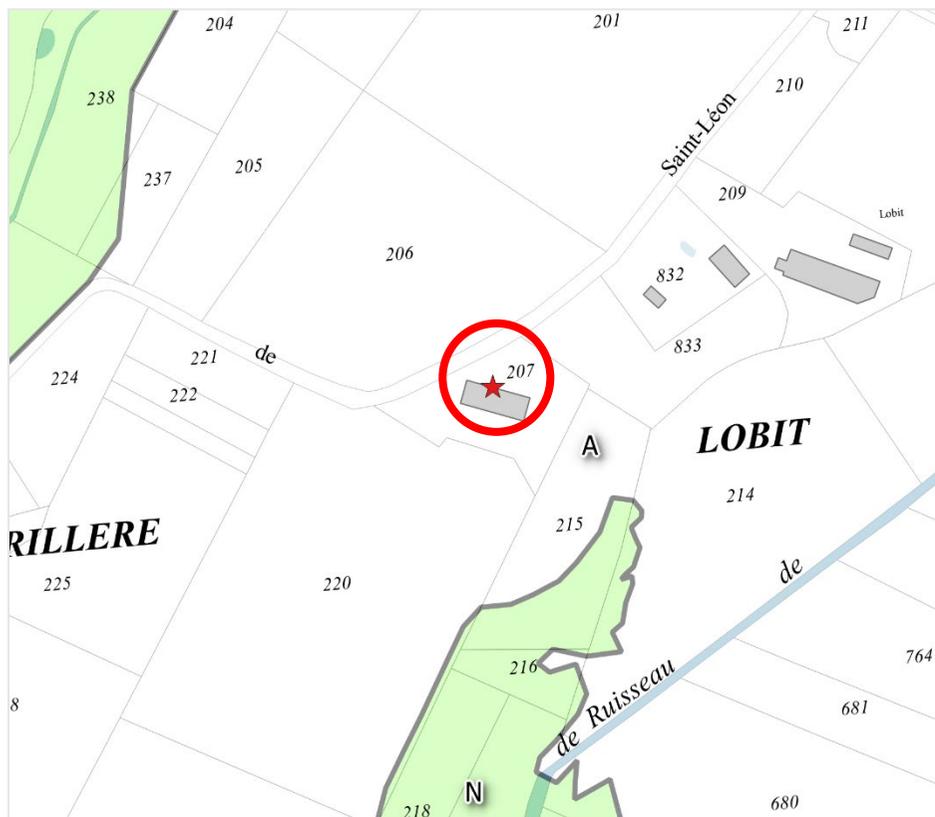
Le code de l'urbanisme prévoit que, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut : « Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. » (art. L151-11 du CU).

Le règlement graphique fait figurer ces éléments bâtis sous la forme d'une étoile  rouge.

Le document qui suit permet de resituer les bâtiments désignés dans leur environnement, de donner des caractéristiques sur leur utilisation, leur desserte et leur qualité patrimoniale, et évalue les impacts d'un éventuel changement de destination.

1. Ferme de Lobit

N°	Localisation	Référence cadastrale
9	Chemin de Lobit	D 207
Type de bâtiment		
Ferme		



2. Ferme de Laucatou

N°	Localisation	Référence cadastrale
11	Route de Nailloux	ZN 9
Type de bâtiment		
Ferme		



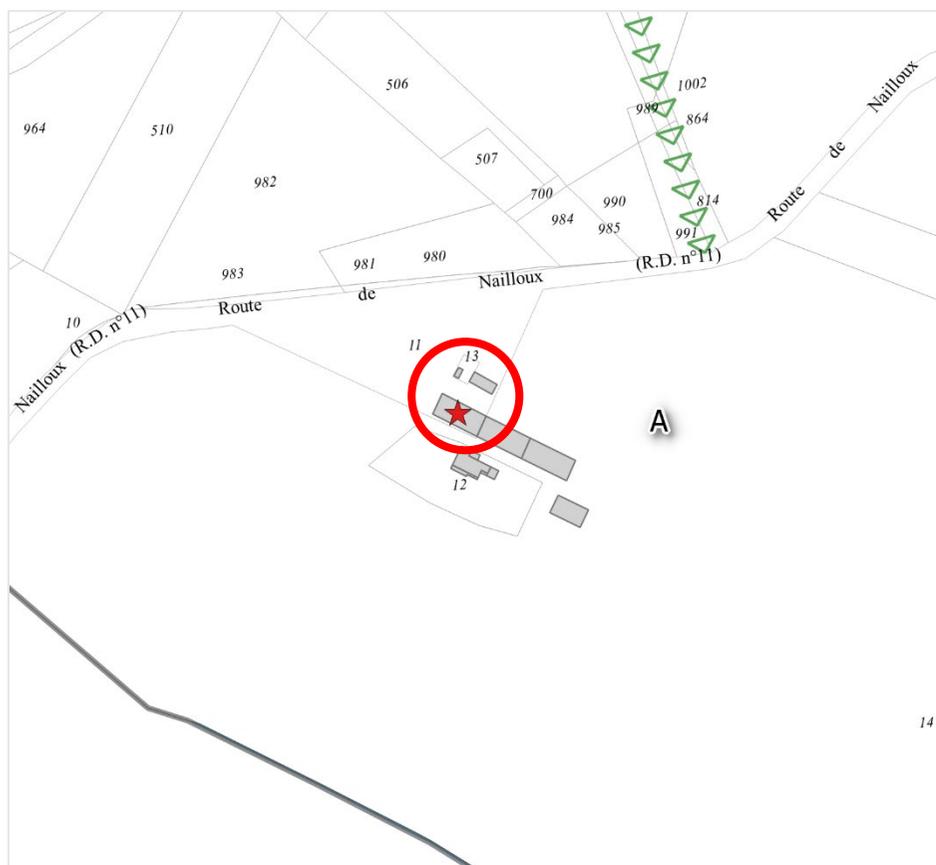
3. Ferme du Cassagnou

N°	Localisation	Référence cadastrale
10	Lieux-dit Le Cassagnou	ZH 63
Type de bâtiment		
Ferme		



4. Ferme de Pépille

N°	Localisation	Référence cadastrale
8	Route de Nailloux	ZL11, ZL 12 et ZL 14
Type de bâtiment		
Ferme		



Éléments de patrimoine bâti à préserver

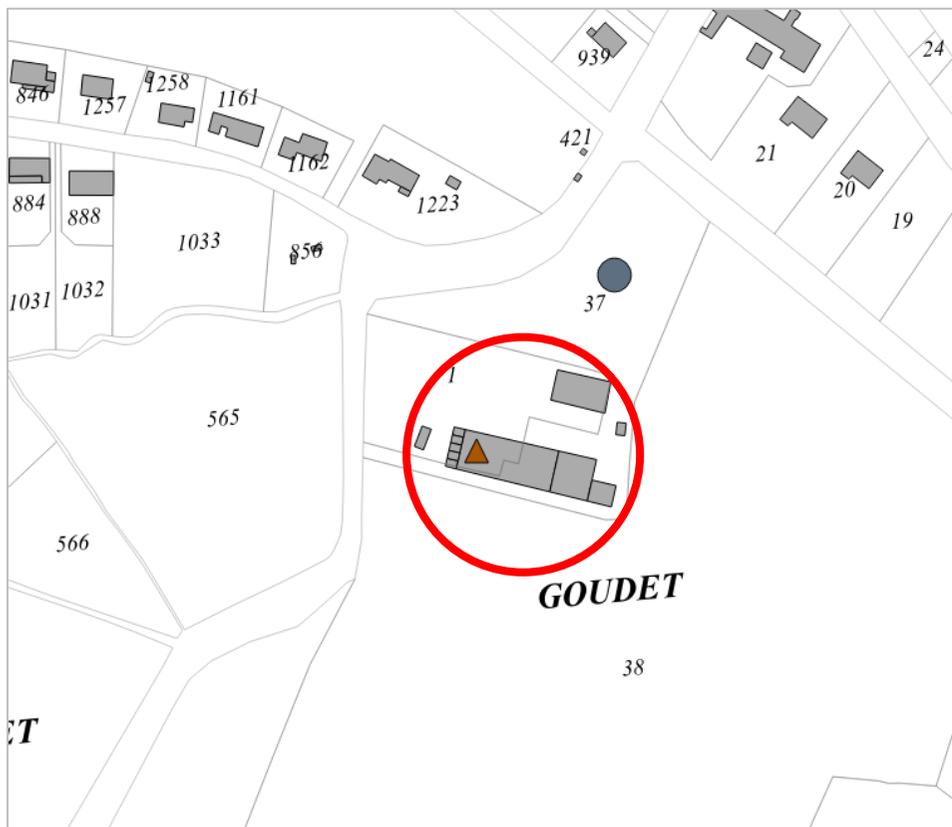
Le code de l'urbanisme prévoit que le règlement écrit peut : « identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. « (art. L.151-19 du code de l'urbanisme).

Le règlement graphique fait figurer ces éléments bâtis sous la forme d'un triangle marron : 

Le document qui suit permet de localiser ces éléments.

1. Borde de Goudet

N°	Localisation	Référence cadastrale
1	Chemin de Goudet	ZE 1 ET ZE 37
Type de bâtiment		
Borde lauragaise		



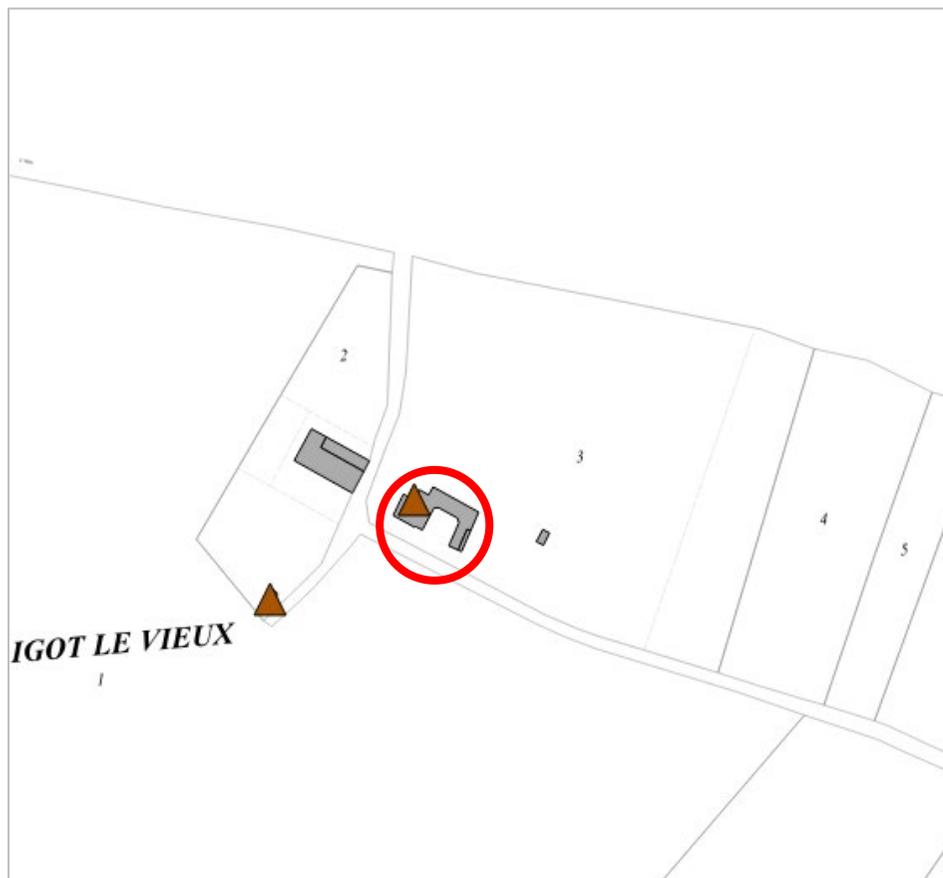
2. Borde aux Bensals

N°	Localisation	Référence cadastrale
2	Le long de la RD 16, à la limite avec Vieillevigne	ZE 35 et ZE 36
Type de bâtiment		
Borde Lauragaise		



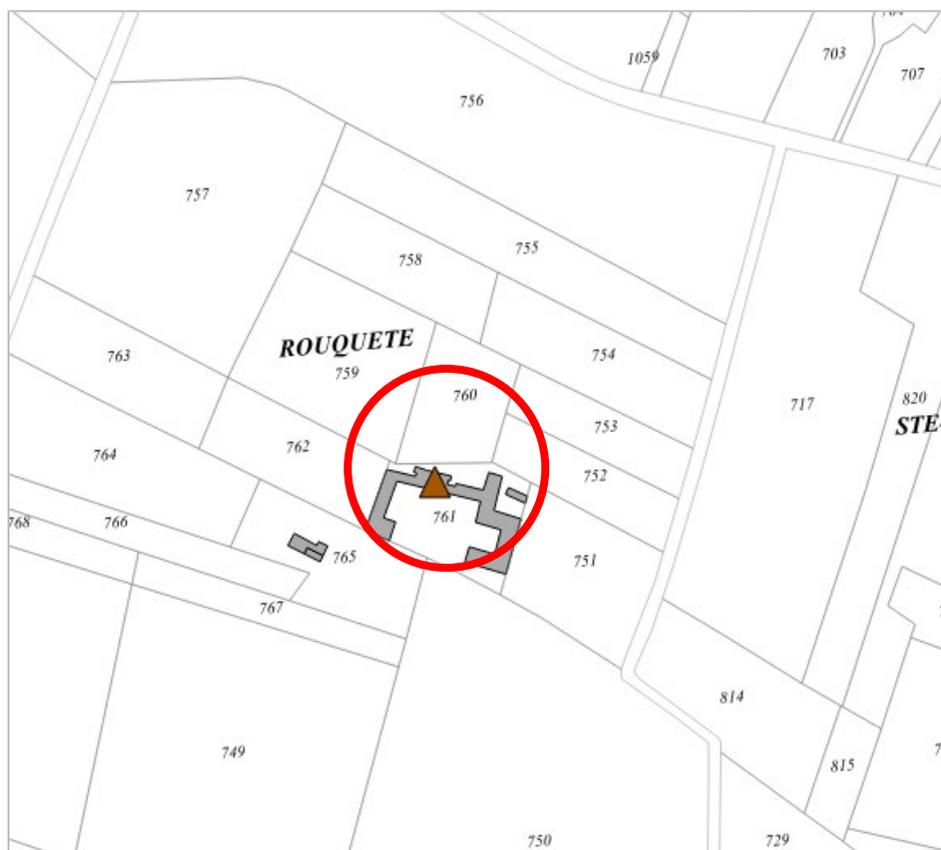
4. Château Bigot

N°	Localisation	Référence cadastrale
5	Chemin de Bigot	ZC 3
Type de bâtiment		
Château		



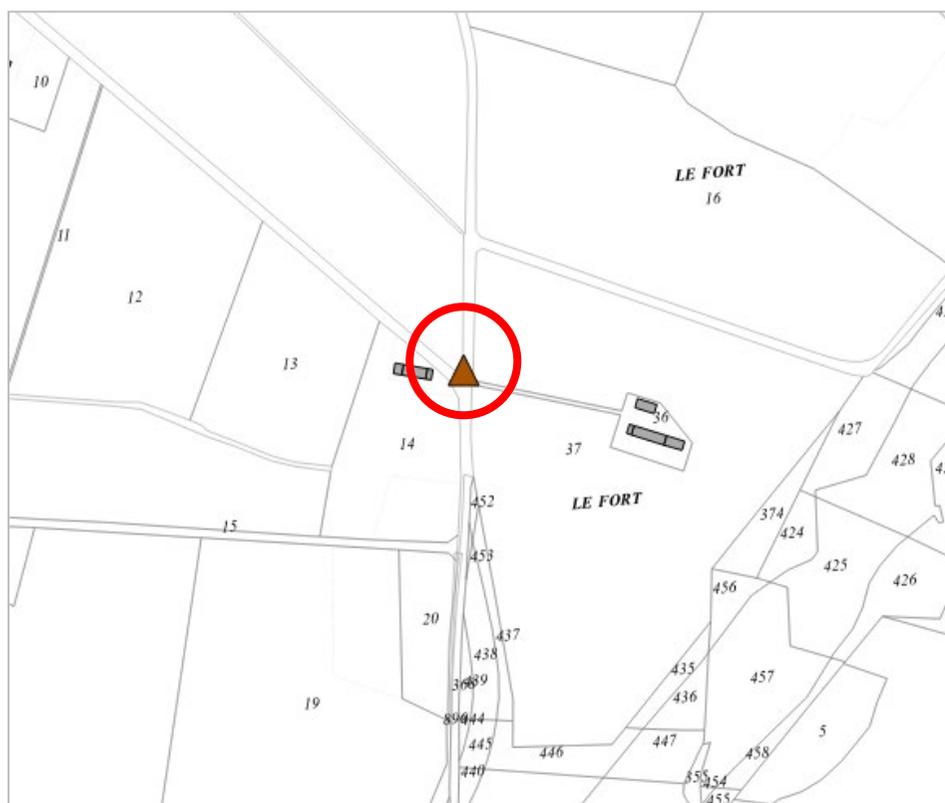
5. Château de la Bordette

N°	Localisation	Référence cadastrale
6	Chemin de Rouquete	E 761
Type de bâtiment		
Château		



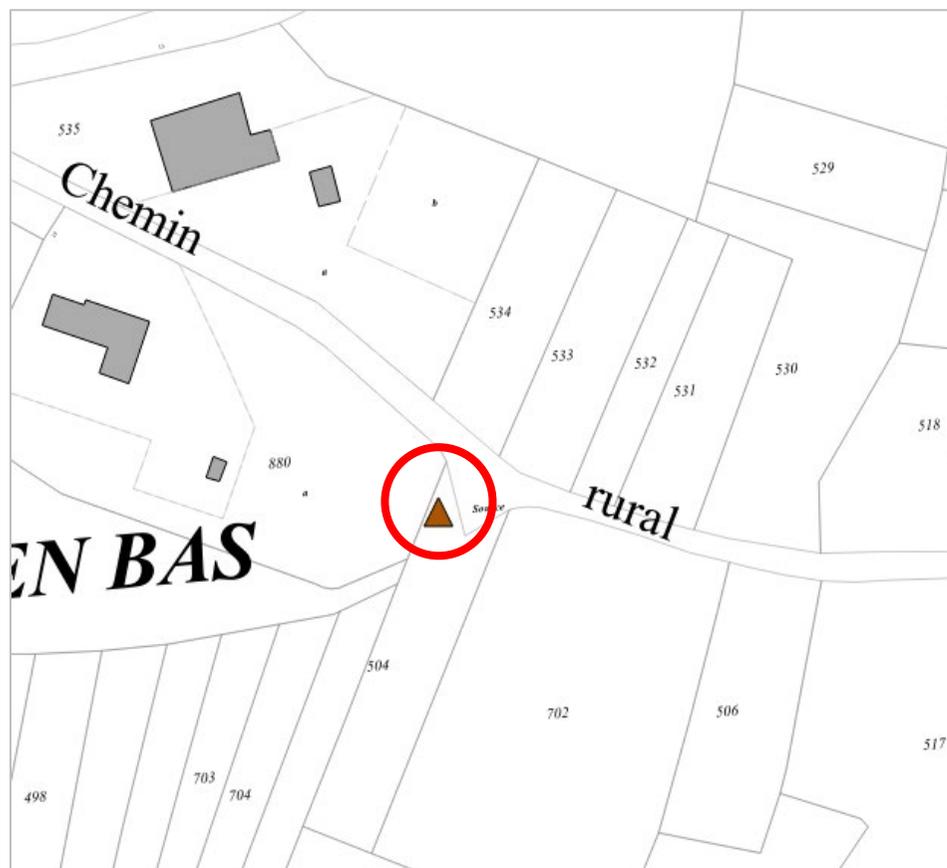
6. Croix de Goudet

N°	Localisation	Référence cadastrale
7	Croisement du Chemin de Laucatou et du Chemin de Goudet	ZO 22
Type de bâtiment		
Croix		



7. Fontaine du Buguet

N°	Localisation	Référence cadastrale
12	Lieux-dit Le Buguet	B 504
Type de bâtiment		
Fontaine		



8. Fontaine de Peyrega

N°	Localisation	Référence cadastrale
13	Route d'Ayguesvives	E 1235
Type de bâtiment		
Fontaine		



9. La Halle

N°	Localisation	Référence cadastrale
14	Grande rue Saint-Jacques	E 111
Type de bâtiment		
Halle		



10. Le Hangar de Négra

N°	Localisation	Référence cadastrale
15	Croisement de la route de Villeneuve et l'impasse de Cambel	ZA 15
Type de bâtiment		
Hangar		



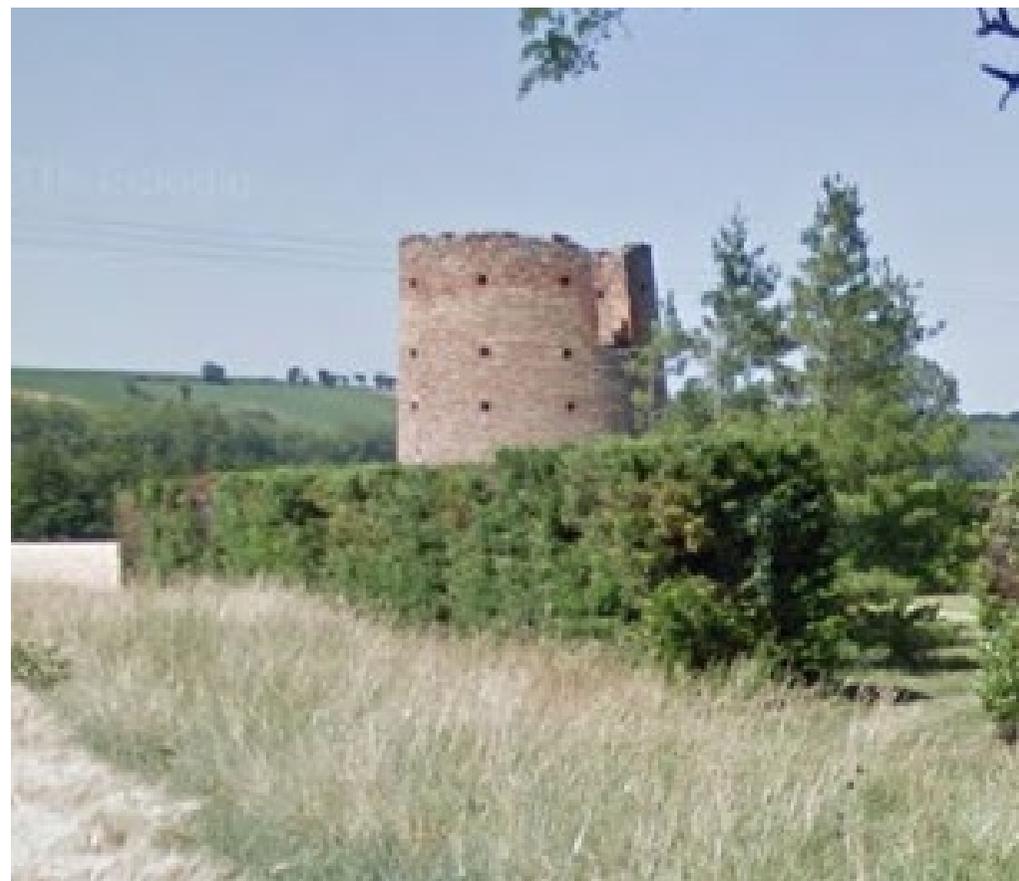
11. Maison en brique

N°	Localisation	Référence cadastrale
	Chemin de la Jeanbernade	ZA 29
Type de bâtiment		
Maison		



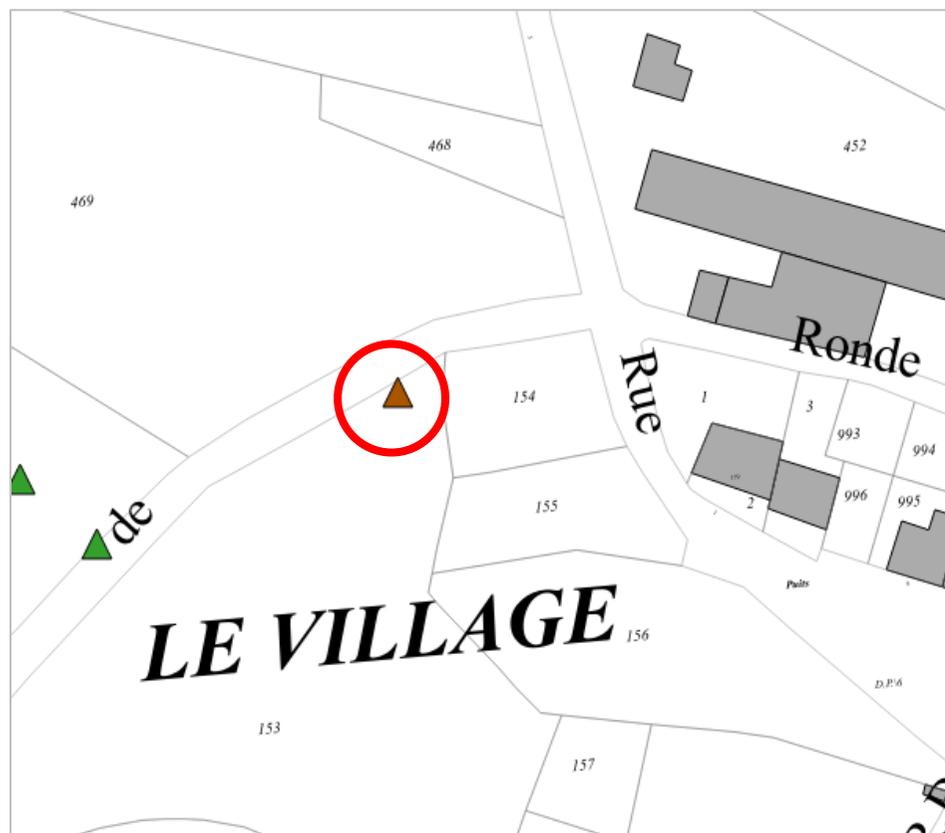
12. Le Moulin

N°	Localisation	Référence cadastrale
17	Lieu-dit Bigot le Vieux	ZC 2
Type de bâtiment		
Moulin		



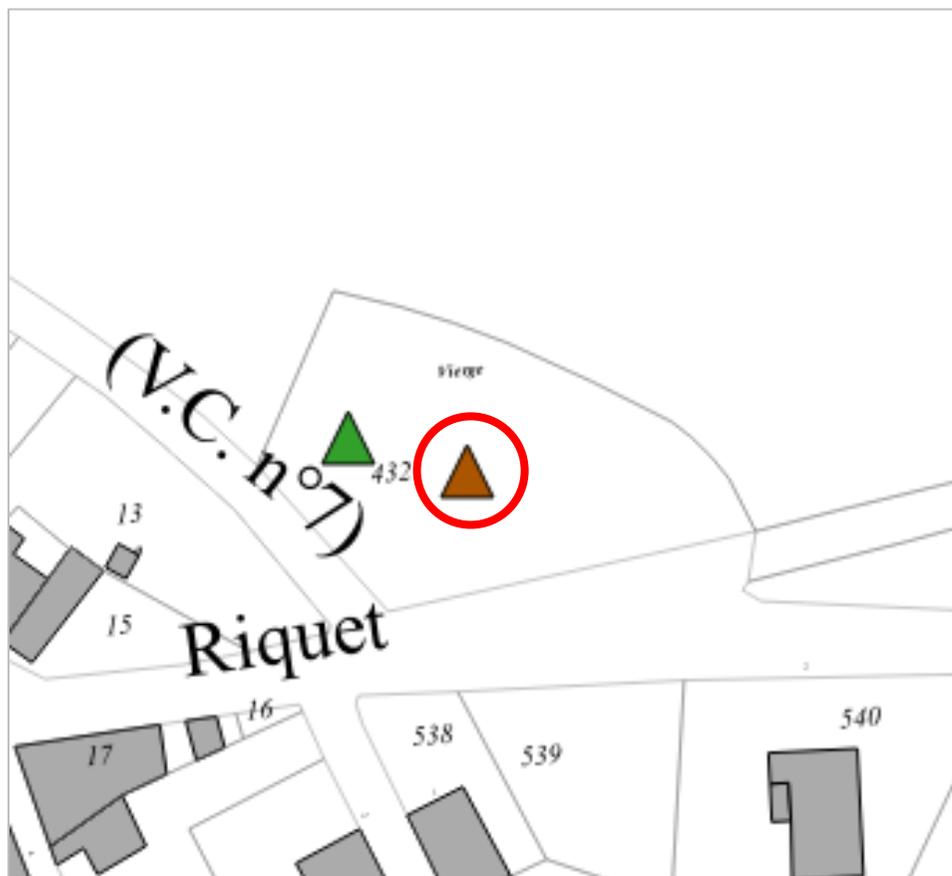
13. Porte en brique du village

N°	Localisation	Référence cadastrale
17	Chemin de ronde	E 153
Type de bâtiment		
Porte en brique		



14. Statue de Las Coundoumines

N°	Localisation	Référence cadastrale
18	Chemin de la ronde	E 432
Type de bâtiment		
Statue		



Eléments de patrimoine végétal à protéger

Le code de l'urbanisme prévoit que le règlement écrit peut : « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. » (art. L.151-23 du code de l'urbanisme).

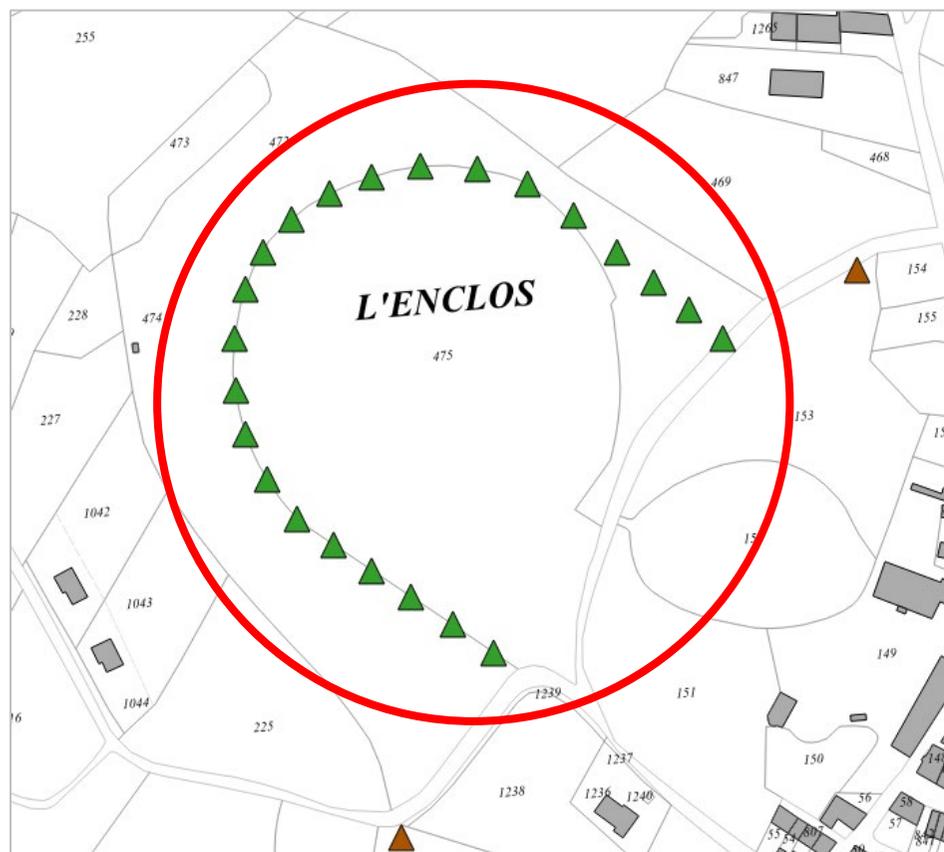
Le règlement graphique fait figurer ces éléments bâtis sous la forme d'un triangle vert :



Le document qui suit permet de localiser ces éléments.

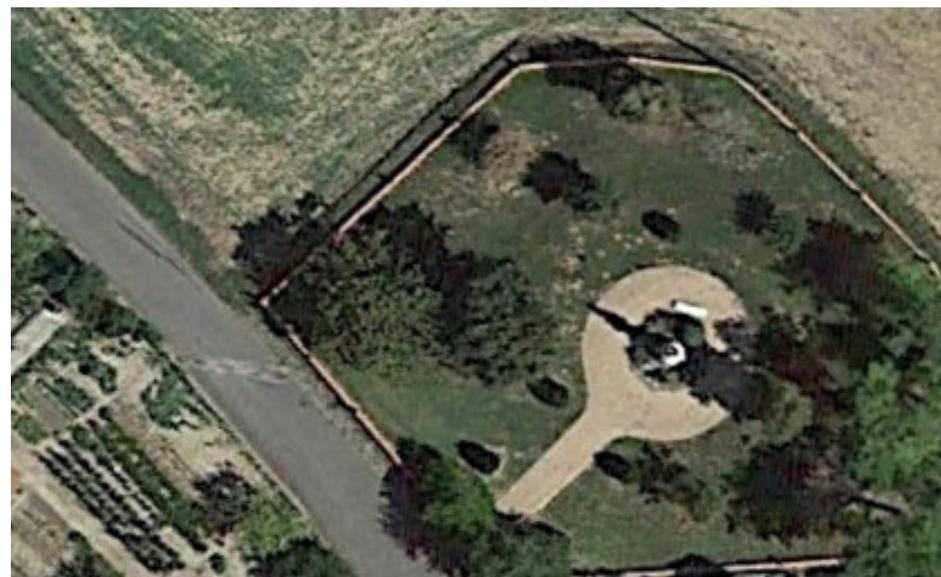
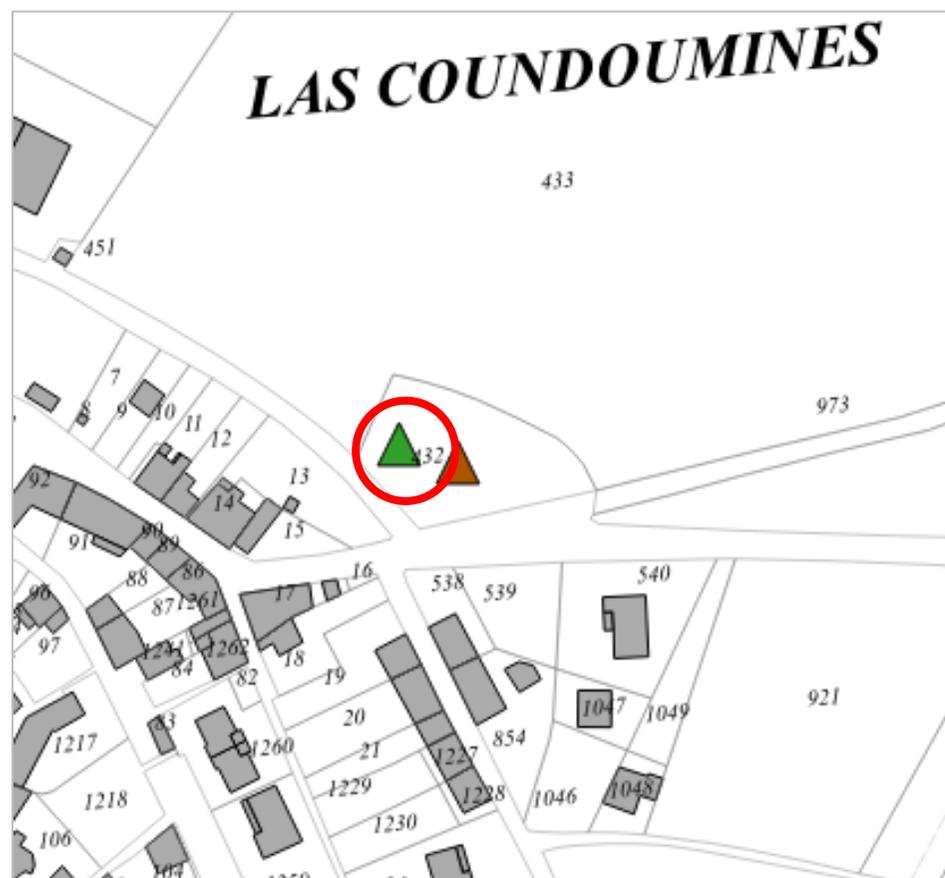
1. Ensemble boisé de l'enclos

N°	Localisation	Référence cadastrale
1	Chemin de ronde	E 472 et E 475
Type de bâtiment		
Ensemble arboré		



2. arbre du jardin de la Vierge

N°	Localisation	Référence cadastrale
2	Chemin du village	E 432
Type d'élément		
arbre		



3. Arbre de la Mairie

N°	Localisation	Référence cadastrale
3	Grande rue Saint-Jacques	E 159
Type de bâtiment		
Arbre		



4. Pin parasol de Lobit

N°	Localisation	Référence cadastrale
4	Chemin de Lobit	D 209
Type de végétal		
Pin parasol		

